

Les premiers couacs de la rentrée

Les élus d'Arlay se mobilisent pour que deux familles de la commune bénéficient, comme les autres, de la gratuité du transport.

Mardi matin 4 septembre, des élus d'Arlay se sont réveillés tôt pour prendre le bus avec les collégiens. Ces édiles s'indignent du traitement réservé à deux familles qui se voient obligées de payer le transport scolaire de leurs enfants. Cette affaire assez compliquée reflète bien les joies du mille-feuille administratif et les nuisances engendrées par les transferts de compétences.

Gratuit pour certains, payant pour d'autres

Depuis la loi Notre de 2016, Saint-Germain-lès-Arlay et Arlay se sont regroupés en une commune nouvelle. Par ailleurs, cette nouveauté n'a pas entraîné de changement de la carte scolaire : les collégiens de Saint-Germain dépendent de Saint-Exupéry, à Lons-le-Saunier, et ceux d'Arlay vont étudier à Bletterans. Le problème s'est posé lorsqu'une famille qui vivait à Arlay a déménagé à Saint-Germain-lès-Arlay. Ne souhaitant pas changer leurs enfants d'école, les parents les ont maintenus à Bletterans. Malheureusement, aujourd'hui, ils ne respectent plus la carte scolaire. Ils doivent donc payer le transport de leurs enfants (notre édition du 22 juillet 2018). Selon une mère de famille, dont les deux enfants étudient à Bletterans, le coût est 80 euros par mois.

« On me reproche de ne pas avoir demandé une révision de la carte scolaire », explique Dominique Bauduin, maire d'Arlay, qui a vu le préfet pour évoquer le sujet. « Mais je ne peux faire ces choix de scolarité à la place des parents. » Ce mardi 4 septembre, les élus ont fait le trajet de Saint-Germain-lès-Arlay à Bletterans. Au collège du Parc, ils ont été rejoints par la sénatrice Sylvie Vermeillet et la députée



■ Dominique Bauduin, maire d'Arlay (à droite), a expliqué à Sylvie Vermeillet, sénatrice, et Danielle Brulebois, députée, les problèmes que rencontrent des administrés avec le transport scolaire. Photo Maxime COURCHÉ

Danielle Brulebois. « Michel Neugnot, vice-président de la Région en charge des transports scolaires, m'avait dit au début de l'année qu'une réunion serait organisée avec les communes qui rencontrent des problèmes avec le transport scolaire », explique Sylvie Vermeillet. « Pour le moment, on attend toujours. » La sénatrice rappelle que d'autres communes dans le Jura connaissent la même situation. « Il y a encore de nombreux problèmes avec les communes nouvelles », ajoute Danièle Brulebois. Surtout pour celles qui ont des positions géographiques limitrophes. C'est le cas d'Arlay. « Saint-Germain et Arlay ont rejoint la comcom de Bresse Haute-Seille », explique Dominique Bauduin. Mais d'après le dernier découpage cantonal, les deux anciennes communes sont toujours situées sur deux cantons différents.

Maxime COURCHÉ

Michel Neugnot, vice président du conseil régional Bourgogne Franche-Comté

« On nous demande de faire des exceptions »

« Depuis cette rentrée, la région doit gérer 3 045 circuits scolaires qui transportent près de 119 000 élèves. Par endroits, on nous demande de faire des exceptions. Mais c'est compliqué. Car en reprenant la compétence du transport scolaire, la Région s'est engagée à respecter les règlements existants dans les départements. Ce règlement prévoit que les parents payent s'ils décident de mettre leurs enfants dans un autre collège que celui de rattachement. Dans le cas présent, la Région est sollicitée pour régler un problème qui découle d'une situation administrative à laquelle elle n'a pas été associée. C'est à la commune de demander une révision de la carte scolaire et au rectorat de trancher. »



■ Photo Régine Roy